

Zeitschrift: Rapport de gestion / Chemins de fer fédéraux suisses
Herausgeber: Chemins de fer fédéraux suisses
Band: - (2000)

Anhang: Rapport financier 2000
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

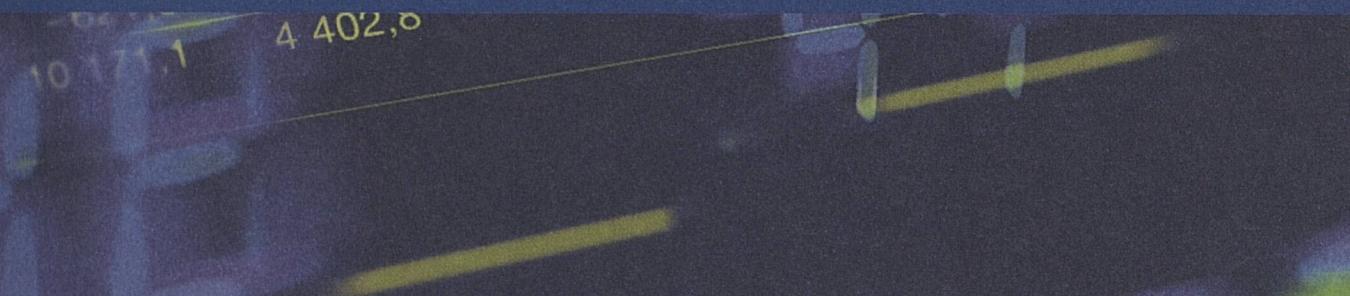
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport financier 2000



Rapport du groupe

Compte de résultat	5
Bilan	6
Tableau de financement	8
Annexe aux comptes du groupe	9
Société du groupe et contreparties liées	26
Rapport du réviseur des comptes consolidés	28

SA CFF

Compte de résultat	29
Bilan SA CFF	30
Tableau de financement	32
Annexe aux comptes annuels	33
Répartition entre le trafic, l'infrastructure et les unités centrales	43
Proposition d'utilisation du bénéfice	47
Rapport de l'organe de révision	48

Compte de résultat

	Annexe	2000 M CHF	1999 M CHF
Produits d'exploitation			
Produits du trafic	1	2 849,1	2 744,1
Indemnités compensatoires	2	620,8	682,9
Produits résultant de la location d'immeubles		249,0	245,0
Produits accessoires	3	529,2	484,6
Autres produits		15,0	7,4
Prestations propres	4	456,7	382,6
Prestations de la Confédération	5	1 316,0	1 273,0
Déductions sur les produits		-72,5	-63,5
Total produits d'exploitation		5 963,3	5 756,1
Charges d'exploitation			
Charges de matières		-340,5	-306,4
Charges de personnel	6	-2 863,8	-2 795,6
Autres charges d'exploitation	7	-1 232,1	-993,1
Amortissements	8	-879,1	-852,3
Charges d'investissement non activées		-326,4	-304,2
Total charges d'exploitation		-5 641,9	-5 251,6
Résultat d'exploitation			
Bénéfices provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés		35,7	41,3
Produits exceptionnels	9	102,4	83,5
Charges exceptionnelles	9	-104,9	-209,5
EBIT		353,0	419,8
Produits financiers	10	131,2	105,8
Charges financières	11	-343,5	-405,5
Bénéfice avant impôts		142,3	120,1
Charges d'impôts	12	-1,6	-1,6
Intérêts minoritaires		-0,8	-0,5
Bénéfice du groupe		139,9	118,0

L'annexe est un élément constitutif des comptes du groupe.

Bilan

Actifs

	Annexe	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
Actifs circulants			
Liquidités	13	1 380,4	1 268,1
Placements à court terme/Titres	14	3,0	44,5
Créances résultant de ventes et de prestations de services	15	552,7	400,5
Autres créances		133,8	28,4
Travaux en cours pour tiers		19,3	32,8
Actifs de régularisation		284,0	74,4
Total actifs circulants		2 372,2	1 848,7
Actifs immobilisés			
Immobilisations financières	16	5 030,3	5 863,3
Matériel et pièces de rechange à usage propre	17	204,3	219,3
Immobilisations corporelles	18	15 914,6	15 479,8
Infrastructures en construction	18	5 464,7	5 296,4
Immobilisations incorporelles	19	32,8	33,5
Total actifs immobilisés		26 646,7	26 892,3
Total actifs		29 019,9	28 741,0

L'annexe est un élément constitutif des comptes du groupe.

Passifs

	Annexe	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
Dettes			
Dettes financières à court terme	20	145,5	214,2
Dettes résultant d'achats et de prestations de services		845,1	668,7
Autres dettes à court terme		105,2	191,8
Passifs de régularisation	21	879,9	644,9
Provisions à court terme	22	70,4	111,0
 Total dettes à court terme		2 046,1	1 830,6
 Dettes financières à long terme	23	4 000,3	4 005,6
Autres dettes à long terme	24	10 108,6	10 242,3
Provisions à long terme	25	1 522,9	1 451,4
Impôts latents		2,0	2,0
 Total dettes à long terme		15 633,8	15 701,3
 Total dettes		17 679,9	17 531,9
 Intérêts minoritaires		13,1	12,4
 Capitaux propres			
Capital-actions	26	9 000,0	9 000,0
Réserves provenant de primes	26	2 069,0	2 078,7
Réserves provenant de bénéfices	26	118,0	0,0
Bénéfice du groupe	26	139,9	118,0
 Total capitaux propres		11 326,9	11 196,7
 Total passifs		29 019,9	28 741,0

L'annexe est un élément constitutif des comptes du groupe.

Tableau de financement

	2000 M CHF	1999 M CHF
Bénéfice net	139,9	118,0
Amortissements sur actifs immobilisés	879,1	852,3
Charges d'investissement non activées	326,4	304,2
Variation des provisions à long terme	63,5	26,9
Bénéfices provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés	-34,1	-41,3
Prestations propres activées	-456,7	-382,6
Evaluation selon la méthode de mise en équivalence	-5,6	0,0
Cash-flow	912,5	877,5
Diminution des titres	41,5	105,0
Variation des créances résultant de ventes et de prestations de services	-152,2	-62,4
Variation des autres actifs circulants	-301,5	95,1
Variation des dettes à court terme	284,2	-309,8
 Flux de fonds relatifs à l'exploitation	 784,5	 705,4
 Achat d'immobilisations financières	 -69,5	 -36,9
Vente d'immobilisations financières	921,0	913,8
Diminution du matériel et des pièces de rechange à usage propre (sans prestations propres)*	101,0	141,1
Investissements immobilisations corporelles et infrastructures en construction (sans prestations propres)*	-1 483,2	-1 494,5
Désinvestissements immobilisations corporelles	66,4	141,7
 Flux de fonds relatifs aux investissements	 -464,3	 -334,8
 Dettes financières à court terme		
– Augmentation des dettes	36,5	188,8
– Diminution des dettes	-105,2	-88,6
Dettes financières à long terme		
– Augmentation des dettes	58,6	95,1
– Diminution des dettes	-63,9	-164,7
Autres dettes à long terme		
– Diminution des dettes	866,4	744,8
– Augmentation des dettes	-1 000,1	-1 008,9
Dividendes aux intérêts minoritaires	-0,2	-0,3
 Flux de fonds relatifs aux opérations financières	 -207,9	 -233,8
 Variation des flux	 112,3	 136,8
 Liquidités au 1 ^{er} janvier	 1 268,1	 1 131,3
Liquidités au 31 décembre	1 380,4	1 268,1
 Variation des liquidités	 112,3	 136,8

* sans prestations propres

Annexe aux comptes du groupe

Principes de consolidation

→ Généralités

Les principes appliqués en matière de présentation des comptes satisfont aux exigences du droit suisse des sociétés anonymes et des recommandations relatives à la présentation des comptes en Suisse (RPC). Ils donnent une image fidèle (true and fair view) des comptes annuels consolidés.

→ Date de clôture

L'exercice compte 12 mois pour toutes les sociétés. Exception faite de Kraftwerk Rapperswil-Auenstein AG (clôture au 30 septembre), l'exercice comptable de toutes les unités incluses est identique à l'année civile.

→ Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés englobent les comptes annuels des Chemins de fer fédéraux suisses (CFF) et de toutes les sociétés dans lesquelles les CFF détiennent, directement ou indirectement, la majorité des voix.

La participation de 100% dans Alp-Transit Gotthard AG n'est pas consolidée, mais prise en compte selon la méthode de mise en équivalence. En effet, un accord passé entre la SA CFF et la Confédération confère, dans ce cas, une influence prépondérante à cette dernière et le critère de la direction unique n'est donc pas rempli.

Les sociétés constituant le périmètre de consolidation sont indiquées à la page 26.

→ Méthode de consolidation

La méthode de l'intégrale globale est appliquée à toutes les sociétés dans lesquelles la SA CFF participe, directement ou indirectement, pour plus de 50%. Les actifs et les passifs ainsi que les produits et les charges sont saisis à 100%; la part de tiers aux capitaux propres et au résultat figure séparément.

La consolidation du capital s'effectue selon la méthode «purchase». Les actifs et les passifs internes au groupe ainsi que les produits et les charges sont compensés réciproquement. Les profits non réalisés découlant des transactions entre sociétés consolidées sont éliminés.

Les contreparties liées, c'est-à-dire toutes les sociétés dans lesquelles la SA CFF détient une participation de 20% à 50% des voix, sont prises en compte selon la méthode de mise en équivalence.

→ Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires indiqués correspondent à la somme des intérêts minoritaires relatifs à l'ensemble des sociétés concernées.

→ Conversion des monnaies étrangères

A l'exception de S-Rail Europe GmbH, Singen, fondée fin décembre 1999, toutes les sociétés du groupe établissent leurs comptes annuels en francs suisses. Les bilans et les comptes de résultat libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours du jour de clôture. La différence résultant de la conversion est portée au débit ou au crédit des réserves du groupe et n'intervient pas au niveau du compte de résultat. Les gains et les pertes de change qui résultent de transactions en monnaies étrangères effectuées par les sociétés du groupe sont affectés au compte de résultat.

Les cours de change suivants ont été appliqués lors de l'établissement de ces comptes:

	31.12.2000	31.12.1999
EUR	1,52	1,60
USD	1,64	1,59

→ Goodwill

Lors de la première consolidation, le patrimoine et les dettes d'une société sont évalués selon des principes uniformes (fair value). La différence entre les capitaux propres et le prix d'achat (goodwill) est inscrite à l'actif et généralement amortie de manière linéaire sur cinq ans. Il n'existe aucun goodwill devant être inscrit à l'actif pour des acquisitions faites jusqu'au 31 décembre 2000.

Annexe aux comptes du groupe

Principes d'évaluation

→ Généralités

Les comptes du groupe sont basés sur les comptes des sociétés du groupe établis selon des principes d'évaluation uniformes. Les exceptions suivantes mises à part, les principes de présentation et d'évaluation satisfont aux RPC:

– Une expertise externe visant à apprécier le domaine Energie dans le cadre du bilan d'ouverture de la SA CFF a révélé la nécessité de réaliser des amortissements exceptionnels sur des installations de production ainsi qu'un besoin global de provisions. Le montant de la provision est fonction de la stratégie adoptée par les CFF au sein d'un marché de l'électricité libéralisé. Cette stratégie a été déterminée durant l'exercice sous revue. L'apurement du bilan se fera sous forme d'une annexe au bilan d'ouverture de la SA CFF. Neutre au niveau du compte de résultat, il pourra avoir lieu lorsque, en 2001, la Confédération aura fixé définitivement le montant de la remise sur dettes.

– Une expertise externe a déterminé pour les CFF la nécessité de réaliser une provision de 393 millions de CHF en date du 1^{er} janvier 1999 pour les atteintes à l'environnement. Au vu des grandes incertitudes régnant quant à la détermination de cette provision, il a été convenu avec la Confédération de ne pas créer de provision intégrale dans le bilan d'ouverture, mais d'enregistrer une provision de 110 millions de CHF pour les frais d'assainissement occasionnés de 1999 à 2002. A partir de 2003, d'autres coûts seront pris en charge par la Confédération dans le cadre de la convention de prestations.

→ Actifs circulants

Les **liquidités** englobent les avoirs en caisse, en comptes postaux et en comptes bancaires ainsi que les placements financiers réalisables à court terme.

Les **titres** sont évalués au cours atteint à la fin de l'année.

Les créances résultant de ventes et de prestations de services

sont portées en compte à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeurs nécessaires. Les risques de solvabilité concrets donnent lieu à des provisions individuelles, les risques latents à des provisions forfaitaires.

→ Actifs immobilisés

Les **stocks** servent presque exclusivement aux besoins de l'entreprise. Ils sont donc comptabilisés au niveau des actifs immobilisés, soit au coût d'acquisition, soit au prix de revient (principe de la valeur la plus basse). Le prix de revient comprend les coûts de matières et les coûts de fabrication particuliers, mais non les majorations de frais généraux. Les risques liés à une durée de stockage particulièrement longue ou à une réduction des possibilités d'utilisation sont pris en compte dans le cadre de corrections de valeur. Les escomptes octroyés par les fournisseurs sont comptabilisés au niveau des produits financiers.

Les immobilisations financières

comprennent les participations non consolidées représentant au moins 20 % des voix et comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence ainsi que les autres participations non consolidées comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Les immobilisations

financières comprennent en outre des créances à long terme envers des tiers, envers des contreparties liées et envers l'actionnaire. Celles-ci sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur pour risques de solvabilité concrets.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou au prix de revient, déduction faite des amortissements nécessaires. Les amortissements ont lieu de manière linéaire sur la durée probable d'utilisation.

Les durées d'utilisation approximatives sont les suivantes:

Equipements de la technique industrielle ainsi qu'équipements électrotechniques et mécaniques	15-25
Instruments, mobilier et outillage	10
Informatique, systèmes de télécommunication	4-10
Véhicules	
Locomotives et véhicules moteurs	25
Voitures voyageurs et wagons marchandises	20
Wagons de service	30
Véhicules routiers et autres	10-25
Technique ferroviaire	20-50
Raccordement, alimentation, évacuation	15-25
Ouvrages hydrauliques	80
Bâtiments	50-75

Annexe aux comptes du groupe

Les contrats de leasing, qui, au niveau économique, sont assimilés à l'achat d'un objet (leasing financier), sont comptabilisés au niveau des immobilisations corporelles et amortis sur la même durée que des immobilisations correspondantes. Les dettes résultant de contrats de leasing sont comptabilisées au niveau des dettes financières. Les gains issus des opérations sale and lease-back (leasing financier) donnent lieu à la constitution de provisions dissoutes sur l'ensemble de la durée du contrat.

Les **infrastructures en construction** englobent l'ensemble des coûts accumulés dans le cadre d'un projet. Les coûts non activés sont amortis jusqu'à la fin du projet.

Les **immobilisations incorporelles** englobent les valeurs incorporelles acquises (droits d'utilisation des eaux, droits de passage, autres droits et logiciels). Les amortissements ont lieu de manière linéaire sur la durée d'utilisation.

→ Dettes

Les cotisations à la **prévoyance professionnelle** s'effectuent conformément aux prescriptions de la LPP. Les principales institutions de prévoyance du groupe appliquent le système de la primauté des prestations. Les prestations versées aux collaborateurs assurés sont généralement calculées en pour-cent

du salaire escompté durant les dernières années qui précèdent le départ à la retraite et sont fonction du nombre d'années de service.

La prévoyance professionnelle des employés du groupe CFF est assurée par la Caisse de pensions des CFF, autonome depuis le 1^{er} janvier 1999. En sont exclus environ 70 collaborateurs employés auprès de filiales affiliées à d'autres institutions de prévoyance.

L'amortissement, par la Confédération, d'une insuffisance de couverture de 5156 millions de CHF existant à la date d'externalisation est prévu comme suit: en 1999 et 2000, 1000 millions de CHF par an, en 2001, 3156 millions de CHF. Les dettes que ces amortissements impliquent pour la SA CFF sont amorties de manière linéaire d'ici 2004, la Confédération abandonnant le recouvrement des créances. Exception faite des charges financières liées à l'insuffisance de couverture, les transactions de refinancement n'interviennent pas au niveau du compte de résultat de la SA CFF.

Conformément aux RPC 16, l'insuffisance de couverture qui existe au niveau de la Caisse de pensions a donné lieu à la constitution de provisions mentionnées dans les comptes du groupe. L'insuffisance de couverture est calculée annuellement selon la méthode du Projected United Credit (coût unitaire projeté).

Les **autres provisions** sont constituées et dissoutes selon les principes de l'économie commerciale.

Les **impôts latents** concernent uniquement des participations, la SA CFF n'étant pas soumise à l'impôt. Ils tiennent compte de toutes les répercussions fiscales qui découlent des différents principes d'évaluation internes au groupe ou liés au droit commercial ainsi qu'à la fiscalité locale. Les provisions sont constituées selon la «comprehensive liability method» et, le cas échéant, adaptées en fonction des modifications de la législation fiscale locale.

En application du principe de précaution, les réductions d'impôt sur les pertes fiscales reportées et les crédits d'impôt escomptés ne sont pas pris en compte.

→ Instruments financiers dérivés

Dans le domaine financier, les CFF appliquent une stratégie visant à réduire les risques. Les instruments dérivés servent donc exclusivement à couvrir les opérations de base. Les événements ayant un impact sur le résultat sont comptabilisés. Une évaluation régulière des transactions permet de maintenir le contrôle en ce qui concerne le risque.

Remarques concernant les comptes du groupe

0 Modification du périmètre de consolidation

Depuis le 31 décembre 1999, le périmètre de consolidation a subi les modifications suivantes:

Entrées:

- CFF Cargo SA, Berne: en juillet 2000, la SA CFF a pris une participation de 100% dans la nouvelle société.
- SBB RE AG, Vaduz: en octobre 2000, la SA CFF a pris une participation de 100% dans la nouvelle société.

Sorties:

- La SA CFF a réduit de 30% sa participation dans RailAway AG, Lucerne.

	2000 M CHF	1999 M CHF
1 Produits du trafic		
Trafic voyageurs	1 635,0	1 608,0
Trafic marchandises	1 088,5	1 012,8
Prestations ferroviaires	113,7	113,8
Infrastructure	11,9	9,5
Produits du trafic	2 849,1	2 744,1

	2000 M CHF	1999 M CHF
2 Indemnités compensatoires		
Indemnités compensatoires liées au trafic voyageurs régional	545,7	557,9
Indemnités compensatoires liées au ferrouillage/ Subventions concernant le prix des sillons ferroviaires dans le cadre du trafic combiné	75,1	125,0
Indemnités compensatoires	620,8	682,9

Contrairement à l'an dernier, cette année, une partie importante des subventions est directement versée aux opérateurs du ferrouillage.

Annexe aux comptes du groupe

	2000 M CHF	1999 M CHF
3 Produits accessoires		
Personnel détaché	8,4	14,3
Prestations de services pour tiers	67,7	52,8
Travaux effectués pour des tiers ainsi que travaux de maintenance et d'entretien	51,4	53,2
Produits résultant de la location	35,0	41,2
Ventes d'énergie	102,6	96,8
Opérations de change	46,7	38,8
Commissions	89,7	86,3
Matériel et imprimés	41,3	42,8
Taxes	20,0	15,2
Participations financières	44,6	27,5
Autres produits accessoires	21,8	15,7
Produits accessoires	529,2	484,6

	2000 M CHF	1999 M CHF
4 Prestations propres		
Investissements	370,7	298,3
Etablissement de stocks	86,0	84,3
Prestations propres	456,7	382,6

	2000 M CHF	1999 M CHF
5 Prestations de la Confédération		
Contributions au maintien de la substance de l'infrastructure	729,0	711,0
Contributions à l'exploitation de l'infrastructure	587,0	562,0
Prestations de la Confédération	1 316,0	1 273,0

Les contributions au maintien de la substance couvrent les amortissements sur les infrastructures existantes ainsi que sur les investissements non activés concernant de nouvelles infrastructures.

	2000 M CHF	1999 M CHF
6 Charges de personnel		
Charges de personnel	2 446,5	2 420,0
Charges sociales	366,1	332,1
Autres charges de personnel	51,2	43,5
Charges de personnel	2 863,8	2 795,6

L'an dernier, les charges sociales comprenaient, outre les cotisations usuelles, les charges financières de 200,7 millions de CHF liées à l'insuffisance de couverture présentée par la Caisse de pensions des CFF. Ce montant ainsi que les charges financières correspondantes relatives à l'an 2000 sont maintenant comptabilisés au niveau des charges financières (voir remarque 11).

	2000 M CHF	1999 M CHF
7 Autres charges d'exploitation		
Loyers pour immobilisations corporelles	19,5	19,6
Entretien, réparation et remplacement		
d'installations par des tiers	144,3	147,8
Charges de véhicules	64,7	64,4
Assurances-chooses, droits, taxes	105,8	63,5
Charges d'énergie, évacuation des déchets	210,1	189,6
Charges d'administration et d'informatique	186,5	119,6
Publicité	31,4	22,3
Autres charges d'exploitation	118,4	41,3
Charges pour prestations fournies par des tiers	292,0	238,1
Application d'un taux forfaitaire/		
Réduction de la TVA déductible	59,4	86,9
Autres charges d'exploitation	1 232,1	993,1

Depuis le 1^{er} janvier 2000, la SA CFF dispose, dans le domaine des assurances, d'un programme particulièrement performant, qui a obtenu le European Risk Management Award. Les sinistres sont systématiquement saisis et le montant des dommages calculé. Les sinistres liés à des catastrophes sont assurés auprès d'un tiers tandis que les dommages fréquents sont directement couverts par la société. Sur la base des calculs effectués, la société a constitué des provisions pour divers cas en suspens. L'introduction du nouveau système a conduit, pour l'année en cours, à une augmentation exceptionnelle des provisions pour assurances de 45 millions de CHF.

Les provisions pour frais de restructuration liés à l'unité Entretien du matériel roulant (voir remarque 25) ont été constituées à partir des autres charges d'exploitation.

La position Application d'un taux forfaitaire / Réduction de la TVA déductible, présentée séparément l'an dernier, est principalement liée aux dispositions appliquées, en matière de TVA, aux entreprises de transports publics. La CFF SA ne profite pas d'une réduction de la TVA déductible, mais verse sur le chiffre d'affaires un impôt de 2,7%. Etant donné que les prestations de la Confédération et les indemnités compensatoires couvrent cet impôt, celui-ci n'a pas d'impact sur le compte de résultat.

	2000 M CHF	1999 M CHF
8 Amortissements		
Dépréciations sur participations	0,4	0,8
Amortissements sur immobilisations corporelles	875,7	849,3
Amortissements sur immobilisations incorporelles	3,0	2,2
Amortissements	879,1	852,3

Annexe aux comptes du groupe

	2000 M CHF	1999 M CHF
9 Résultat exceptionnel		
Produits exceptionnels	102,4	83,5
Charges exceptionnelles	-75,6	-209,5
Charges liées au projet Chance	-29,3	0,0
Résultat exceptionnel	-2,5	-126,0

Les produits exceptionnels englobent, notamment, la dissolution des provisions pour charges d'électricité (65 millions de CHF), la dissolution de provisions devenues inutiles et des produits concernant un exercice précédent.

Les charges exceptionnelles sont avant tout liées à la constitution de provisions relatives au remplacement de l'installation téléphonique (19 millions de CHF, voir remarque 22) et englobent également des charges concernant un exercice précédent.

Les charges liées au projet Chance correspondent aux montants dépensés par la SA CFF pour la réintégration de personnes dont le poste a été supprimé dans le cadre d'une mesure de rationalisation ou de restructuration.

	2000 M CHF	1999 M CHF
10 Produits financiers		
Produits financiers des liquidités, des titres et des placements auprès de tiers	80,5	42,5
Produits financiers sur participations à des contreparties liées	10,4	4,0
Produits financiers sur créances envers des contreparties liées	20,5	28,2
Autres produits financiers	21,4	31,1
Produits financiers	132,8	105,8

	2000 M CHF	1999 M CHF
11 Charges financières		
Charges financières pour financement par des tiers	322,0	387,6
Charges financières pour financement par l'actionnaire	14,5	9,3
Autres charges financières	7,0	8,6
Charges financières	343,5	405,5

	2000 M CHF	1999 M CHF
12 Charges d'impôts		
Impôts courants sur les bénéfices et le capital	1,6	1,6
Impôts latents sur les bénéfices	0,0	0,0
Charges d'impôts	1,6	1,6

Conformément à l'art. 21 de la loi du 20 mars 1998 sur les Chemins de fer fédéraux, la SA CFF est exonérée d'impôts. Les sociétés dans lesquelles la SA CFF participe sont, par contre, soumises à l'impôt.

	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
13 Liquidités		
Caisse	45,2	43,2
Poste	55,4	3,0
Banques	150,3	56,2
Dépôts à terme	1 134,0	1 163,5
Comptes d'attente	-4,5	2,2
Liquidités	1 380,4	1 268,1

Conformément à la loi sur les finances de la Confédération, l'Administration fédérale des finances (AFF) effectue une grande partie des transactions financières de la SA CFF. Etant donné que les avoirs en comptes courants (91,4 millions de CHF) et les dépôts à terme (1130 millions de CHF) détenus par l'Administration fédérale des finances au jour d'établissement du bilan jouent un rôle important lorsqu'il s'agit d'apprécier la liquidité, ceux-ci sont comptabilisés dans la position adéquate au niveau des liquidités.

	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
14 Placements à court terme/Titres		
Titres réalisables à court terme	3,0	4,3
Autres placements à court terme	0,0	40,2
Placements à court terme/Titres	3,0	44,5

Les capitaux destinés à aider les employés nécessiteux, qui étaient jusqu'à présent comptabilisés au niveau des autres placements à court terme, ont été intégrés dans la nouvelle fondation Fonds pour le personnel.

	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
15 Créances résultant de ventes et de prestations de services		
Créances résultant de ventes et de prestations de services		
– envers des tiers	566,8	423,6
– envers des contreparties liées	16,7	2,8
Provisions pour pertes	-30,8	-25,9
Créances résultant de ventes et de prestations de services	552,7	400,5

Annexe aux comptes du groupe

	Titres à long terme M CHF	Participations dans contre-parties liées M CHF	Autres participations M CHF	Créances à long terme envers des tiers M CHF	Créances à long terme envers des contreparties liées M CHF	Créances à long terme envers l'actionnaire M CHF	Total M CHF
--	--	---	--	---	---	---	------------------------------

16 Immobilisations financières

Coût d'acquisition

Etat au 1.1.2000	301,4	109,4	134,1	583,4	470,2	4 306,8	5 905,3
Augmentation	22,6	6,0	1,0	41,6	2,2	0,0	73,4
Diminution	0,0	-2,8	-2,4	-33,6	-19,8	-850,0	-908,6
Transferts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Etat au 31.12.2000	324,0	112,6	132,7	591,4	452,6	3 456,8	5 070,1

Amortissements cumulés

Etat au 1.1.2000	0,0	-0,2	-10,3	-31,5	0,0	0,0	-42,0
Augmentation	0,0	0,0	0,0	-0,4	0,0	0,0	-0,4
Diminution	0,0	0,2	2,4	0,0	0,0	0,0	2,6
Transferts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Etat au 31.12.2000	0,0	0,0	-7,9	-31,9	0,0	0,0	-39,8

Valeur comptable nette

au 31.12.2000	324,0	112,6	124,8	559,5	452,6	3 456,8	5 030,3
----------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	----------------	----------------

La diminution des créances à long terme envers l'actionnaire est liée aux modalités de paiement convenues dans le cadre du refinancement de l'insuffisance de couverture qui existe au niveau de la Caisse de pensions des CFF (voir remarque 24).

31.12.2000
M CHF

31.12.1999
M CHF

17 Matériel et pièces de rechange à usage propre

Stocks	342,2	350,6
Acomptes sur stocks	0,6	0,6
Corrections de valeur	-138,5	-131,9
Matériel et pièces de rechange à usage propre	204,3	219,3

Véhicules (contrats de leasing compris) M CHF	Infrastruc- ture/Super- structure/ Technique ferroviaire M CHF	Autres immob. corporielles M CHF	Terrains M CHF	Bâtiments M CHF	Total immob. corporielles M CHF	Infrastruc- tures en construction M CHF	Total immob. corporielles et infra- structures en construction M CHF
--	---	---	-------------------	--------------------	---------------------------------------	--	---

18 Infrastructures en construction et immobilisations corporelles

Coût d'acquisition

Etat au 1.1.2000	9 919,9	10 171,1	4 402,8	1 482,3	3 225,4	29 201,5	6 150,6	35 352,1
Investissements infra- structures en construction								
Investissement immobi- lisations corporelles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 828,0	1 828,0
Transferts infrastructures en construction/								
Augmentation immobi- lisations corporelles	0,1	10,5	15,0	0,0	0,2	25,8	0,0	25,8
Diminution immobi- lisations corporelles	314,4	651,5	208,3	9,6	138,9	1 322,7	-1 599,3	-276,6
Transferts	-297,5	-87,9	-79,2	-14,1	-133,0	-611,7	-10,6	-622,3
Etat au 31.12.2000	9 936,9	10 745,2	4 546,9	1 477,8	3 231,5	29 938,3	6 393,8	36 332,1
dont contrats de leasing	1 488,6					1 488,6		1 488,6

Amortissements cumulés

Etat au 1.1.2000	-5 821,7	-3 478,4	-2 918,1	-19,7	-1 483,8	-13 721,7	-854,2	-14 575,9
Augmentation	-331,0	-322,2	-123,5	0,0	-55,2	-831,9	-57,5	-889,4
Diminution	292,2	69,3	71,3	0,0	97,1	529,9	8,7	538,6
Transferts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-26,1	-26,1
Etat au 31.12.2000	-5 860,5	-3 731,3	-2 970,3	-19,7	-1 441,9	-14 023,7	-929,1	-14 952,8
dont contrats de leasing	-422,8					-422,8		-422,8

Valeur comptable nette

au 31.12.2000	4 076,4	7 013,9	1 576,6	1 458,1	1 789,6	15 914,6	5 464,7	21 379,3
dont contrats de leasing	1 065,8					1 065,8		1 065,8

Le compte Autres immobilisations corporelles englobe l'ensemble des équipements, l'informatique et les systèmes de télécommunication ainsi que les systèmes d'alimentation et d'évacuation. Pour l'exercice sous revue, les amortissements sur les véhicules faisant l'objet d'un contrat de leasing s'élèvent à 62,4 millions de CHF.

Les charges financières qui découlent des prêts à taux variable permettant de financer le projet Rail 2000 sont comptabilisées à l'actif. Pour l'exercice sous revue, les charges financières activées se montent à 10,5 millions de CHF.

31.12.2000
M CHF

31.12.1999
M CHF

19 Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles	48,6	50,4
Amortissements	-15,8	-16,9
Immobilisations incorporelles	32,8	33,5

Annexe aux comptes du groupe

	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
20 Dettes financières à court terme		
Dettes bancaires à court terme	18,4	3,7
Dettes financières envers des tiers	127,1	179,1
Dettes financières envers l'actionnaire	0,0	31,4
Dettes financières à court terme	145,5	214,2

Etant donné que l'emprunt obligataire 1999–2003 émis par Kraftwerk Amsteg AG et portant sur un montant de 100 millions de CHF pourrait être remboursé de manière anticipée le 15.10.2001 ou le 15.10.2002, il a été intégré aux dettes financières à court terme envers des tiers.

	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
21 Passifs de régularisation		
Titres de transport	289,2	286,3
Vacances et heures supplémentaires	122,5	61,2
Charges financières	168,6	83,8
Autres	299,6	213,6
Passifs de régularisation	879,9	644,9

Concernant les titres de transport, la régularisation porte principalement sur les abonnements généraux, les abonnements demi-tarifs et les abonnements de parcours. Elle ne porte pas sur les titres de transport usuels.

	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 Mio. CHF
22 Provisions à court terme		
Charges d'électricité	0,0	65,0
Opérations de dépollution	8,9	10,0
Provisions à court terme pour impôts	0,3	0,4
Remplacement de l'installation téléphonique	19,0	0,0
Autres provisions à court terme	42,2	35,6
Provisions à court terme	70,4	111,0

La diminution des provisions à court terme est essentiellement due à la dissolution des provisions pour charges d'électricité (voir remarque 9). L'installation téléphonique de la SA CFF sera renouvelée durant l'année en cours. Les amortissements calculés sur la valeur comptable résiduelle, qui découlent du fait que certains des éléments remplacés n'ont pas atteint la fin de la durée d'utilisation, sont couverts par des provisions constituées durant l'exercice sous revue (voir remarque 9). Concernant les opérations de dépollution, 100 millions de CHF supplémentaires sont comptabilisés au niveau des provisions à long terme (voir remarque 25).

	31.12.2000	31.12.1999
	M CHF	M. CHF

23 Dettes financières à long terme

Dettes bancaires	423,6	427,8
Dettes résultant de contrats de leasing	1 864,3	1 841,8
Dettes hypothécaires	7,3	7,4
Emprunts obligataires	325,0	300,0
Caisse du personnel	1 380,1	1 428,6

Dettes financières à long terme **4 000,3** **4 005,6**

Etant donné que les intérêts liés aux contrats de leasing sont partiellement capitalisés, les dettes résultant de contrats de leasing ont augmenté.

	31.12.2000	31.12.1999
	M CHF	M. CHF

24 Autres dettes à long terme

Emprunts à long terme à des tiers	13,7	12,9
Dettes envers l'actionnaire (Confédération)	6 938,1	6 072,6
Dettes envers des institutions de prévoyance	3 156,8	4 156,8

Autres dettes à long terme **10 108,6** **10 242,3**

Les dettes envers l'actionnaire (Confédération) se présentent comme suit:

	31.12.2000	31.12.1999
	M CHF	M. CHF

Prêts à taux variable	3 469,3	3 389,0
Prêts liés au refinancement de la Caisse de pensions des CFF	270,6	120,6
Prêts du fonds destiné aux grands projets ferroviaires	401,7	242,9
Prêts à taux variable du fonds destiné aux grands projets ferroviaires	2 796,5	2 320,1

Total **6 938,1** **6 072,6**

Le projet Rail 2000 est financé grâce à des prêts octroyés par le fonds destiné aux grands projets ferroviaires. Pour ces prêts, les taux varient entre 2,75 et 3,75%.

La diminution des dettes envers les institutions de prévoyance reflète le refinancement de la Caisse de pensions des CFF. Conformément au plan de refinancement, la Confédération a, durant l'exercice sous revue, renoncé à un avoir de 850 millions de CHF (voir remarque 16).

Annexe aux comptes du groupe

	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
25 Provisions à long terme		
Engagements de prévoyance (RPC 16)	650,0	650,0
Entretien du matériel roulant	104,9	117,3
Frais de restructuration pour joint-venture entre FS et SA CFF	120,0	120,0
Opérations de dépollution	100,0	100,0
Frais de restructuration liés à l'entretien du matériel roulant	56,0	0,0
Provisions pour assurances	98,6	50,0
Autres provisions à long terme	393,4	414,1
Provisions à long terme	1 522,9	1 451,4

Les provisions pour l'entretien du matériel roulant permettent de couvrir le surcroît de charges occasionné par l'assainissement des véhicules lié à des dispositions légales (par exemple dans le cadre de la protection de l'environnement). Les frais de restructuration liés à la joint-venture seront occasionnés dans les 1 à 3 ans à venir. Les opérations de dépollution ont été engagées durant l'exercice. Les provisions serviront donc à partir de 2001. Les provisions pour frais de restructuration liés à l'entretien du matériel roulant ont été, pour l'année en cours, constituées à partir des autres charges d'exploitation (voir remarque 7). Les autres provisions à long terme ont été constituées à partir de produits issus de la vente de droits portant sur la pose de câbles et de produits issus de transactions US-lease (131,3 millions de CHF). D'autre part, elles englobent des provisions destinées à financer le démontage d'infrastructures (33,3 millions de CHF) et d'autres provisions nécessaires à l'entreprise.

Prévoyance professionnelle

Pour calculer les engagements de prévoyance, il a été tenu compte des paramètres suivants:

	2000 %	1999 %
Taux d'escompte	5,0	5,0
Evolution des salaires	2,5	2,5
Evolution des rentes	1,0	1,0
Rendement escompté sur la fortune	5,0	5,0

	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
Situation financière concernant les engagements de prévoyance		
Fortune de l'institution de prévoyance	12 949,0	13 102,0
Engagements	-13 582,0	-13 682,0
Insuffisance de couverture	-633,0	-580,0

Durant l'exercice sous revue, l'insuffisance de couverture a augmenté de 53 millions de CHF. Toutefois, tant que les engagements de prévoyance évolueront dans la marge prévue par les RPC 16, ils ne seront pas comptabilisés au niveau du compte de résultat.

	2000 M CHF	1999 M CHF
Charges annuelles nettes liées aux pensions		
Charges de prévoyance annuelles (service cost)	198,0	198,0
Charges financières liées aux engagements de prévoyance (PBO)	684,0	684,0
Rendement escompté sur la fortune	-655,0	-655,0
Charges annuelles liées aux pensions	227,0	227,0

	Capital- actions M CHF	Réserves provenant de primes/ Agios M CHF	Réserves provenant de bénéfices M CHF	Total M CHF
26 Evolution des capitaux propres				
Etat au 1.1.2000	9 000,0	2 078,7	118,0	11 196,7
Bénéfice du groupe	0,0	0,0	139,9	139,9
Vente de contreparties liées	0,0	-1,7	0,0	-1,7
Constitution de provisions à partir des agios	0,0	-8,0	0,0	-8,0
Résultat à verser	0,0	0,0	0,0	0,0
Etat au 31.12.2000	9 000,0	2 069,0	257,9	11 326,9

Le capital-actions est réparti sur 180 millions d'actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 50.0 chacune.

Conformément à l'art. 64 de la loi sur les Chemins de fer fédéraux, les réserves provenant de primes englobent une réserve.

27 Remarques d'ordre juridique

(dans la mesure où elles n'ont pas été mentionnées au préalable)

	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
27.1 Cautionnements, obligations de garantie et constitutions de gages en faveur de tiers		
Cautionnements et garanties	138,1	173,0
Engagements résultant du capital-actions non libéré	109,9	110,1
Total	248,0	283,1

La SA CFF participe, en outre, dans plusieurs sociétés simples à responsabilité solidaire.

	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
27.2 Actifs mis en gage		
Valeur comptable des actifs mis en gage	13,9	14,1
Total	13,9	14,1

Annexe aux comptes du groupe

27.3 Valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles

Les valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles correspondent à la valeur de remplacement de ces immobilisations ou à leur valeur à l'état neuf.

31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
---------------------	---------------------

27.4 Dettes envers des institutions de prévoyance professionnelle

Dettes à court terme	6,9	41,1
Dettes à long terme	3 156,8	4 156,8
Total	3 163,7	4 197,9

31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
---------------------	---------------------

27.5 Emprunts obligataires

Emprunt Etzelwerk AG 6,750% 1992–2000	0,0	15,0
Emprunt Kraftwerk Amsteg AG 5,250% 1995–2000	0,0	150,0
Emprunt Kraftwerk Amsteg AG 3,500% 2000–2002	125,0	0,0
Emprunt Kraftwerk Amsteg AG 4,625% 1993–2003	100,0	100,0
Emprunt Kraftwerk Amsteg AG 4,375% 1996–2006	150,0	150,0
Emprunt Kraftwerk Amsteg AG 3,500% 1998–2007	50,0	50,0
Total	425,0	465,0

Etant donné que l'emprunt obligataire 1999–2003 émis par Kraftwerk Amsteg AG et portant sur un montant de 100 millions de CHF pourrait être remboursé de manière anticipée le 15.10.2001 ou le 15.10.2002, il a été intégré aux dettes financières à court terme envers des tiers (voir remarque 20).

28 Parties liées

La Confédération détient la totalité des actions de la SA CFF. Durant l'exercice sous revue, l'actionnaire a versé à la SA CFF des indemnités compensatoires pour un montant de 1741,3 millions de CHF. Ce montant est constitué comme suit:

2000 M CHF	1999 M CHF
---------------	---------------

Contributions au maintien de la substance de l'infrastructure	729,0	711,0
Contributions à l'exploitation de l'infrastructure	587,0	562,0
Indemnités compensatoires liées au trafic voyageurs régional	350,2	400,7
Indemnités compensatoires liées au ferroutage	75,1	125,0
Total	1 741,3	1 798,7

Concernant les dettes envers l'actionnaire, nous renvoyons le lecteur à la remarque 24.

En l'an 2000, les honoraires versés aux membres du Conseil d'administration ont représenté 0,76 million de CHF et les honoraires versés aux membres de la direction du groupe 2,6 millions de CHF.

29 Instruments financiers

Différents contrats à terme permettent de couvrir les engagements découlant des transactions US-lease. Alors que le montant inscrit au bilan est de 203,7 millions d'USD, le prix du marché se monte à 218,4 millions d'USD.

Au jour d'établissement du bilan, les risques de change étaient couverts par les instruments dérivés suivants:

	Valeurs contractuelles	31.12.2000			Valeurs contractuelles	31.12.1999		
		positive	Valeur de remplacement	négative		positive	Valeur de remplacement	négative
	M CHF	M CHF						
Contrats	2,5	0,0	0,0	0,0	64,1	0,3	0,7	0,7
Options	0,0	0,0	0,0	0,0	49,9	0,2	1,2	1,2
Total	2,5	0,0	0,0	0,0	114,0	0,5	1,9	1,9

30 Répartition

L'activité commerciale des CFF consiste principalement à fournir des prestations de services dans le domaine du trafic et de l'infrastructure ferroviaires. La SA CFF possède un impact majeur concernant la répartition. En effet, les prestations des autres sociétés du groupe sont, en grande partie, exécutées pour le compte de la SA CFF et sont donc éliminées dans le cadre de la consolidation. L'activité commerciale porte de façon prépondérante sur la Suisse, considérée comme une entité géographique. Etant donné cette situation, les détails concernant la répartition sont fournis en annexe aux comptes de la SA CFF (voir pages 43 ss.).

31 Événements survenus après la clôture du bilan

Toutes les personnes affiliées à la Caisse de pensions des CFF et parties à la retraite avant le 1^{er} janvier 1999 ont droit au même traitement que les personnes affiliées à la Caisse de pensions de la Confédération. Jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi, c'est-à-dire jusqu'au 1^{er} janvier 2001, la même réglementation vaut pour les personnes parties à la retraite entre le 1^{er} janvier 1999 et le 1^{er} janvier 2001.

La Caisse de pensions des CFF ne compense le renchérissement que lorsque sa situation financière le permet. Etant donné qu'il existe toujours une insuffisance de couverture et que les provisions pour égalisation sont insuffisantes, c'est l'employeur qui prend en charge la compensation.

Le bilan d'ouverture de la SA CFF, établi au 1^{er} janvier 1999, ne tient pas compte de ce facteur. Des négociations concernant ce point ont été entamées entre la SA CFF et l'Administration fédérale des finances à la fin de l'an 2000.

Sociétés du groupe et contreparties liées

Sociétés du groupe et contreparties liées

		Capital- actions Millions	Participation CFF Millions	%
Raison sociale				
Usines électriques				
Etzelwerk AG, Einsiedeln	CHF	20,00	20,00	100,00 V
Kraftwerk Amsteg AG, Amsteg	CHF	80,00	72,00	90,00 V
Kraftwerk Rupperswil-Auenstein AG, Aarau	CHF	12,00	6,60	55,00 V
Kraftwerk Wassen AG, Wassen	CHF	16,00	8,00	50,00 E
Kraftwerk Göschenen AG, Göschenen	CHF	60,00	24,00	40,00 E
ENAG Energiefinanzierungs AG, Schwyz	CHF	100,00	20,00	20,00 . E
Entrepôts et installations de manutention				
Silo AG Brunnen, Brunnen	CHF	0,65	0,35	53,85 V
Cargo Service Center Aarau AG, Aarau	CHF	5,00	2,00	40,00 E
Umschlags AG, Bâle	CHF	6,00	2,12	35,33 E
Cargo Service Center St. Margrethen AG, St. Margrethen	CHF	2,40	0,82	34,00 E
Terzag Terminal Zürich AG, Zurich	CHF	0,20	0,06	30,00 E
Cargo Service Center Basel AG, Bâle	CHF	3,00	0,90	30,00 E
CTG-AMT Genève-La Praille SA, Lancy	CHF	0,20	0,05	25,00 E
Lasag Schaffhausen, Schaffhouse	CHF	2,85	0,58	20,18 E
Immeubles et parkings				
Immobiliengesellschaft Casa Nostra AG, Berne	CHF	0,05	0,05	100,00 V
Parking Simplon-Gare SA Lausanne, Lausanne	CHF	2,20	1,10	50,05 V
Parking de la Gare de Neuchâtel S.A., Neuchâtel	CHF	0,10	0,05	50,00 E
ceanova AG, Berne	CHF	6,00	2,00	33,33 E
Grosse Schanze AG, Berne	CHF	3,20	1,00	31,25 E
Tiefgarage Bahnhofplatz AG, Lucerne	CHF	3,25	0,75	23,08 E
I.B.O. Immobiliengesellschaft Bahnhof Ost AG, Bâle	CHF	3,00	0,60	20,00 E
Parking de la Place de Cornavin SA, Genève	CHF	10,00	2,00	20,00 E
Services frigorifiques				
Bahnhofkühlhaus AG, Bâle	CHF	1,30	0,45	34,62 E
SGF, Genève	CHF	1,77	0,37	20,95 E
Transporteurs et transitaires				
CFF Cargo SA, Berne	CHF	670,00	670,00	100,00 V
S-Rail Europe GmbH, Singen	EUR	0,30	0,20	75,00 V
ChemOil Logistics AG, Bâle	CHF	0,25	0,13	51,00 V
Cargo SI S.p.A., Milan	EUR	0,10	0,05	50,00 E
Cisalpino SA, Berne	CHF	86,00	34,57	40,20 E
Hupac SA, Chiasso	CHF	20,00	4,77	23,85 E
Termi SA, Chiasso	CHF	0,50	0,10	20,00 E

Capital- actions Millions	Participation CFF Millions	%
---------------------------------	----------------------------------	---

Raison sociale

Chemins de fer privés et compagnies de navigation

Schweizerische Bodensee-Schifffahrtsges. AG,

Romanshorn

CHF	4,60	4,46	96,96	V
-----	------	------	-------	---

Tourisme

RailAway AG, Lucerne	CHF	0,10	0,07	70,00	V
Rail Europe Australasia SNC, Paris	FRF	6,00	3,00	50,00	E
Rhealys SA, Luxembourg	EUR	0,05	0,01	25,00	E
SwissAccessGroup AG, St-Gall	CHF	0,40	0,10	25,00	E

Divers

SBB RE AG, Vaduz	CHF	10,00	10,00	100,00	E
AlpTransit Gotthard AG, Lucerne	CHF	5,00	5,00	100,00	E

Saisie:

V = intégration globale

E = pris en compte selon la méthode de mise en équivalence

Rapport du réviseur des comptes consolidés

→ à l'Assemblée générale des actionnaires des Chemins de fer fédéraux suisses CFF, Berne

En notre qualité de réviseur des comptes consolidés, nous avons vérifié les comptes consolidés (bilan, compte de profits et pertes, tableau de financement et annexe) des Chemins de fer fédéraux suisses CFF pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2000.

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes consolidés et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes consolidés puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes consolidés et les indications figurant dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les recommandations relatives à la présentation des comptes (RPC), et sont conformes à la loi suisse avec les restrictions suivantes:

– Une expertise externe visant à apprécier le domaine énergie dans le cadre du bilan d'ouverture de la SA CFF au 1.1.1999 a révélé la nécessité de créer des amortissements exceptionnels sur des installations de production ainsi qu'un besoin global de provisions. La mise au point d'une nouvelle stratégie énergétique des CFF, dans le contexte d'un marché de l'électricité libéralisé, constitue une condition nécessaire à la détermination des correctifs de valeur et des provisions correspondants. Cette nouvelle stratégie a été élaborée lors de l'exercice 2000. Les réajustements de bilan nécessaires (sous la forme d'une écriture supplémentaire au bilan d'ouverture) seront neutres au niveau du compte de pertes et profits des CFF et pourront être comptabilisés en l'an 2001 après que le montant définitif des assainissements aura été déterminé par la Confédération.

– Une expertise externe a déterminé pour les CFF la nécessité de réaliser une provision de CHF 393 millions en date du 1er janvier 1999 pour les atteintes à l'environnement. Au vu des grandes incertitudes régnant quant à la détermination de cette provision, il a été convenu avec la Confédération de ne pas créer de provision intégrale dans le bilan

d'ouverture, mais d'enregistrer une provision de CHF 110 millions pour les frais d'assainissement occasionnés de 1999 à 2002. A partir de 2003, d'autres coûts seront pris en charge par la Confédération dans le cadre de la convention sur les prestations.

En dépit des restrictions susmentionnées, nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis étant donné que la Confédération supporte les répercussions financières des provisions faisant défaut.

Nous signalons par ailleurs que la participation de 100 % dans AlpTransit Gotthard AG n'a pas été imputée de manière consolidée, mais selon la méthode de mise en équivalence.

En ce qui concerne cette participation, l'influence de la Confédération prédomine en raison d'un accord spécial conclu entre la Confédération helvétique et les CFF. Le critère de la direction uniforme n'est pas rempli.

Berne, le 26 avril 2001
Ernst & Young SA

Franz Josef Ast **Rudolf Mahnig**
Expert-comptable Expert-comptable
diplômé diplômé
(responsable
du mandat)

Compte de résultat

	Annexe	2000 M CHF	1999 M CHF
Produits d'exploitation			
Produits du trafic	1	2 837,2	2 739,5
Indemnités compensatoires	2	620,8	682,9
Produits résultant de la location d'immeubles		247,4	242,7
Produits accessoires	3	530,7	487,9
Autres produits		14,7	7,4
Prestations propres		456,6	382,4
Prestations de la Confédération dans le cadre de l'infrastructure	4	1 316,0	1 273,0
Déductions sur les produits		-72,5	-64,7
Total produits d'exploitation		5 950,9	5 751,1
Charges d'exploitation			
Charges de matières		-335,2	-304,0
Charges de personnel	5	-2 856,1	-2 789,6
Autres charges d'exploitation	6	-1 317,6	-1 046,7
Amortissements		-829,3	-830,7
Charges d'investissement non activées		-326,4	-304,2
Total charges d'exploitation		-5 664,6	-5 275,2
Résultat d'exploitation			
Bénéfices provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés		35,7	41,1
Produits exceptionnels		118,4	83,1
Charges exceptionnelles		-103,8	-208,9
EBIT		336,6	391,2
Produits financiers	7	130,0	108,3
Charges financières	8	-320,4	-379,2
Bénéfice avant impôts		146,2	120,3
Charges d'impôts	9	0,0	0,0
Bénéfice de l'exercice		146,2	120,3

Bilan SA CFF

Actifs

	Annexe	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
Actifs circulants			
Liquidités		1 352,1	1 265,7
Placements à court terme/Titres		2,1	43,8
Créances résultant de ventes et de prestations de services	10	569,4	400,1
Autres créances		130,7	5,6
Travaux en cours pour tiers		18,6	32,7
Actifs de régularisation		280,8	69,7
Total actifs circulants		2 353,7	1 817,6
 Actifs immobilisés			
Immobilisations financières	11	5 893,3	5 907,6
Matériel et pièces de rechange à usage propre		203,9	218,9
Immobilisations corporelles	12	14 633,8	14 825,2
Infrastructures en construction	12	5 424,9	5 291,0
Immobilisations incorporelles		25,7	25,9
Total actifs immobilisés		26 181,6	26 268,6
Total actifs		28 535,3	28 086,2

Passifs

	Annexe	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
Dettes			
Dettes financières à court terme		23,2	39,3
Dettes résultant d'achats et de prestations de services	13	846,5	667,4
Autres dettes à court terme		102,2	190,3
Passifs de régularisation	14	871,7	629,7
Provisions à court terme		69,7	104,8
Total dettes à court terme		1 913,3	1 631,5
 Dettes financières à long terme			
Autres dettes à long terme	15	3 594,0	3 620,2
Provisions à long terme	16	10 258,7	10 238,3
Total dettes à long terme		15 355,5	15 334,4
Total dettes		17 268,8	16 965,9
 Capitaux propres			
Capital-actions		9 000,0	9 000,0
Réserves légales		2 000,0	2 000,0
Bénéfice résultant du bilan	18		
Bénéfice reporté		120,3	0,0
Bénéfice de l'exercice		146,2	120,3
Total capitaux propres		11 266,5	11 120,3
Total passifs		28 535,3	28 086,2

Tableau de financement

	2000 M CHF	1999 M CHF
Bénéfice de l'exercice	146,2	120,3
Amortissements bruts sur actifs immobilisés	829,3	837,0
Charges d'investissement brutes non activées	326,4	314,7
Variation des provisions à long terme	26,9	25,5
Bénéfices provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés	-35,7	-41,1
Prestations propres activées	-456,6	-382,4
Cash-flow	836,5	874,0
Variation des titres	41,7	104,8
Variation des créances résultant de ventes et de prestations de services	-169,3	-62,2
Variation des autres actifs circulants	-322,1	91,5
Variation des dettes à court terme	297,9	-305,8
 Flux de fonds relatifs à l'exploitation	 684,7	 702,3
 Achat d'immobilisations financières	 -896,5	 -39,3
Vente d'immobilisations financières	925,7	954,7
Diminution du matériel et des pièces de recharge à usage propre*	100,9	114,4
Investissement immobilisations corporelles et infrastructures en construction*	-1 469,1	-1 472,2
Désinvestissements immobilisations corporelles	762,6	103,6
 Flux de fonds relatifs aux investissements	 -576,4	 -338,8
 Dettes financières à court terme		
– Augmentation des dettes	14,8	31,1
– Diminution des dettes	-30,9	-68,8
Dettes financières à long terme		
– Augmentation des dettes	22,6	87,1
– Diminution des dettes	-48,8	-14,4
Autres dettes à long terme		
– Augmentation des dettes	1 020,4	744,8
– Diminution des dettes	-1 000,0	-1 007,1
 Flux de fonds relatifs aux opérations financières	 -21,9	 -227,3
 Variation des flux	 86,4	 136,2
 Liquidités au 1 ^{er} janvier	 1 265,7	 1 129,5
Liquidités au 31 décembre	1 352,1	1 265,7
 Variation des liquidités	 86,4	 136,2

* sans prestations propres

Annexe aux comptes annuels

Remarques concernant les comptes annuels

	2000 M CHF	1999 M CHF
1 Produits du trafic		
Trafic voyageurs	1 630,3	1 603,6
Trafic marchandises	1 081,2	1 012,5
Prestations ferroviaires	113,8	113,8
Infrastructure	11,9	9,6
Produits du trafic	2 837,2	2 739,5

	2000 M CHF	1999 M CHF
2 Indemnités compensatoires		
Indemnités compensatoires liées au trafic voyageurs régional	545,7	557,9
Indemnités compensatoires liées au ferrouillage/ Subventions concernant le prix des sillons ferroviaires dans le cadre du trafic combiné	75,1	125,0
Indemnités compensatoires	620,8	682,9

Les voyageurs-kilomètres ont augmenté de 123 millions tandis que les indemnités compensatoires liées au trafic voyageurs régional ont diminué de 12,2 millions de CHF. Par train-kilomètre parcouru sur le réseau des CFF, les indemnités compensatoires sont passées de CHF 11,38 en 1999 à CHF 10,25 en l'an 2000.

Contrairement à l'an dernier, cette année, une partie importante des subventions est directement versée aux opérateurs du ferrouillage.

	2000 M CHF	1999 M CHF
3 Produits accessoires		
Personnel détaché	12,3	17,9
Prestations de services pour tiers	69,0	53,8
Travaux effectués pour des tiers ainsi que travaux de maintenance et d'entretien	49,8	50,8
Produits résultant de la location	35,0	41,1
Vente d'énergie	99,1	92,4
Opérations de change	46,7	38,8
Commissions	86,7	86,1
Matériel et imprimés	41,4	42,9
Taxes	25,6	21,5
Participations financières	45,3	27,5
Autres produits accessoires	19,8	15,1
Produits accessoires	530,7	487,9

Annexe aux comptes annuels

	2000 M CHF	1999 M CHF
--	---------------	---------------

4 Prestations de la Confédération dans le cadre de l'infrastructure

Contributions au maintien de la substance de l'infrastructure	729,0	711,0
Contributions à l'exploitation de l'infrastructure	587,0	562,0
Prestations de la Confédération dans le cadre de l'infrastructure	1 316,0	1 273,0

Les contributions au maintien de la substance couvrent les amortissements sur les infrastructures existantes ainsi que sur les investissements non activés concernant de nouvelles infrastructures.

	2000 M CHF	1999 M CHF
--	---------------	---------------

5 Charges de personnel

Charges de personnel	2 440,7	2 415,7
Charges sociales	364,6	330,8
Autres charges de personnel	50,8	43,1
Charges de personnel	2 856,1	2 789,6

L'augmentation des charges de personnel est due, d'une part, à la croissance de 1% de la masse salariale dans le cadre de la compensation du renchérissement et, d'autre part, à l'introduction de la semaine de 39 heures, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de jours de vacances, du nombre d'heures supplémentaires et des soldes annuels excédentaires, ces éléments ayant été, pour la première fois, pris en compte de manière intégrale.

L'an dernier, les charges sociales comprenaient, outre les cotisations usuelles, les charges financières de 200,7 millions de CHF liées à l'insuffisance de couverture présentée par la Caisse de pensions des CFF. Ce montant ainsi que les charges financières correspondantes pour l'an 2000 sont maintenant comptabilisés au niveau des charges financières (voir remarque 8).

	2000 M CHF	1999 M CHF
6 Autres charges d'exploitation		
Loyers pour immobilisations corporelles	20,5	20,2
Entretien, réparation et remplacement d'installations par des tiers	141,5	144,7
Charges de véhicules	93,4	64,3
Assurances-chooses, droits, taxes	104,1	55,6
Charges d'énergie, évacuation des déchets	277,7	255,0
Charges d'administration et d'informatique	185,6	118,8
Publicité	28,5	21,5
Autres charges d'exploitation	57,5	41,2
Charges pour prestations fournies par des tiers	293,3	238,5
Application d'un taux forfaitaire/ Réduction de la TVA déductible	59,5	86,9
Frais de restructuration liés à l'entretien du matériel roulant	56,0	0,0
Autres charges d'exploitation	1 317,6	1 046,7

Après la création de CFF Cargo SA dans le cadre de la joint-venture prévue entre les FS et la SA CFF, tous les véhicules utilisés dans le domaine concerné ont été intégrés à la nouvelle société. Depuis le 1^{er} août 2000, la SA CFF doit donc louer ces véhicules auprès de CFF Cargo SA. Cette situation a conduit à une augmentation de 29,1 millions de CHF des charges de véhicules. Les amortissements ont été réduits d'autant.

Depuis le 1^{er} janvier 2000, la SA CFF dispose, dans le domaine des assurances, d'un programme particulièrement performant, qui a obtenu le European Risk Management Award. Les sinistres sont systématiquement saisis et le montant des dommages calculé. Les sinistres liés à des catastrophes sont assurés auprès d'un tiers tandis que les dommages fréquents sont directement couverts par la société. Sur la base des calculs effectués, la société a constitué des provisions pour divers cas en suspens. L'introduction du nouveau système a conduit, pour l'année en cours, à une augmentation exceptionnelle des provisions pour assurances de 45 millions de CHF.

La position Application d'un taux forfaitaire/Réduction de la TVA déductible, présentée séparément l'an dernier, est principalement liée aux dispositions appliquées en matière de TVA aux entreprises de transports publics. La SA CFF ne profite pas d'une réduction de la TVA déductible, mais verse sur le chiffre d'affaires un impôt de 2,7%. Etant donné que les prestations de la Confédération et les indemnités compensatoires couvrent cet impôt, celui-ci n'a pas d'impact sur le compte de résultat.

La restructuration de l'unité Entretien du matériel roulant a donné lieu à la constitution de provisions d'un montant de 56 millions de CHF.

Annexe aux comptes annuels

	2000 M CHF	1999 M CHF
7 Produits financiers		
Produits financiers des liquidités et des titres	29,5	11,3
Produits financiers des placements auprès de tiers	23,4	23,8
Produits financiers des placements auprès de sociétés du groupe	3,3	3,2
Produits financiers des placements auprès de contreparties liées	25,3	33,4
Produits financiers des placements auprès de l'actionnaire	27,1	5,5
Autres produits financiers	21,4	31,1
Produits financiers	130,0	108,3

	2000 M CHF	1999 M CHF
8 Charges financières		
Charges financières pour financement par des tiers	145,1	144,0
Charges financières pour financement par l'actionnaire	14,5	9,2
Charges financières pour financement par des institutions de la prévoyance professionnelle	154,3	217,4
Autres charges financières	6,5	8,6
Charges financières	320,4	379,2

Les charges financières pour financement par des tiers sont principalement composées par les charges financières pour financement par EUROFIMA. La diminution des dettes envers les institutions de prévoyance reflète le refinancement de la Caisse de pensions des CFF.

9 Charges d'impôts

Conformément à l'art. 21 de la loi du 20 mars 1998 sur les Chemins de fer fédéraux, la SA CFF est exonérée d'impôts.

	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
10 Créances résultant de ventes et de prestations de services		
Créances résultant de ventes et de prestations de services		
– envers des tiers	551,1	422,7
– envers des sociétés du groupe	32,4	0,5
– envers des contreparties liées	16,6	2,8
Provisions pour pertes	-30,7	-25,9
Créances résultant de ventes et de prestations de services	569,4	400,1

Outre les créances envers les clients (474 millions de CHF), les créances résultant de ventes et de prestations de services englobent également les créances envers des chemins de fer suisses et étrangers (77,1 millions de CHF).

Titres à long terme M CHF	Participations M CHF	Créances à long terme envers des tiers M CHF	Créances à long terme envers des sociétés du groupe M CHF	Créances à long terme envers des contreparties liées M CHF	Créances à long terme envers l'actionnaire M CHF	Total M CHF
--	---------------------------------	---	--	---	---	------------------------

11 Immobilisations financières

Coût d'acquisition

Etat au 1.1.2000	301,4	332,9	583,4	16,9	470,2	4 306,8	6 011,6
Augmentation	22,7	829,9	41,7	0,0	2,2	0,0	896,5
Diminution	0,0	-24,5	-33,7	0,0	-19,8	-850,0	-928,0
Transferts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Etat au 31.12.2000	324,1	1 138,3	591,4	16,9	452,6	3 456,8	5 980,1

Amortissements cumulés

Etat au 1.1.2000	0,0	-72,5	-31,5	0,0	0,0	0,0	-104,0
Augmentation	0,0	0,0	-0,3	0,0	0,0	0,0	-0,3
Diminution	0,0	17,5	0,0	0,0	0,0	0,0	17,5
Transferts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Etat au 31.12.2000	0,0	-55,0	-31,8	0,0	0,0	0,0	-86,8

Valeur comptable

nette au 31.12.2000	324,1	1 083,3	559,6	16,9	452,6	3 456,8	5 893,3
----------------------------	--------------	----------------	--------------	-------------	--------------	----------------	----------------

L'augmentation des participations est avant tout due à la création de CFF Cargo SA. Les capitaux propres de cette société ont été principalement libérés à partir de matériel roulant et de participations.

La diminution des participations est liée, d'une part, au fait que des participations ont été cédées à CFF Cargo SA (Chemoil Logistics AG, S-Rail Europe GmbH, Hupac SA et ICF Intercontainer-Interfrigo) et, d'autre part, à la vente de participations (Elca Informatique SA, CNL-City-Night-Line AG, etc.).

La diminution des créances à long terme envers l'actionnaire est liée aux modalités de paiement convenues dans le cadre du refinancement de l'insuffisance de couverture qui existe au niveau de la Caisse de pensions des CFF (voir remarque 16).

Annexe aux comptes annuels

	Véhicules (contrats de leasing compris) M CHF	Infrastruc- ture/Super- structure/ Technique ferroviaire M CHF	Autres immobili- sations corporielles M CHF	Terrains M CHF	Bâtiments M CHF	Total immobili- sations corporielles M CHF	Infrastructu- res en construction M CHF	Total immob. corporielles et infra- structures en construction M CHF
12 Infrastructures en construction et immobilisations corporelles								
Coût d'acquisition								
Etat au 1.1.2000	9 907,8	10 171,0	3 686,2	1 463,9	3 157,1	28 386,0	6 145,2	34 531,2
Investissements infra- structures en construction	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 827,8	1 827,8
Investissements immobilisations corporelles	0,0	10,5	0,0	0,0	0,0	10,5	0,0	10,5
Transferts infrastructures en construction vers im- mobilisations corporelles	314,4	651,5	208,3	9,6	138,9	1 322,7	-1 599,4	-276,7
Diminution immobilisations corporelles	-2 897,2	-87,8	-78,4	-13,8	-132,4	-3 209,6	-49,0	-3 258,6
Transferts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	25,1	25,1
Etat au 31.12.2000	7 325,0	10 745,2	3 816,1	1 459,7	3 163,6	26 509,6	6 349,7	32 859,3
dont contrats de leasing	1 488,6					1 488,6		1 488,6
Amortissements cumulés								
Etat au 1.1.2000	-5 816,8	-3 478,4	-2 775,4	-19,7	-1 470,5	-13 560,8	-854,2	-14 415,0
Augmentation	-301,5	-322,2	-105,2	0,0	-54,3	-783,2	-49,8	-833,0
Diminution	2 231,1	69,3	71,1	0,0	96,7	2 468,2	4,3	2 472,5
Transferts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-25,1	-25,1
Etat au 31.12.2000	-3 887,2	-3 731,3	-2 809,5	-19,7	-1 428,1	-11 875,8	-924,8	-12 800,6
dont contrats de leasing	-422,8					-422,8		-422,8
Valeur comptable nette au 31.12.2000	3 437,8	7 013,9	1 006,6	1 440,0	1 735,5	14 633,8	5 424,9	20 058,7
dont contrats de leasing	1 065,8					1 065,8		1 065,8

Concernant les véhicules, la diminution est liée au fait que des véhicules ont été cédés à CFF Cargo SA (voir remarque 11).

Le compte Autres immobilisations corporelles englobe l'ensemble des équipements, l'informatique et les systèmes de télécommunication ainsi que les systèmes d'alimentation et d'évacuation. Pour l'exercice sous revue, les amortissements sur les véhicules faisant l'objet d'un contrat de leasing s'élèvent à 62,4 millions de CHF.

31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
---------------------	---------------------

13 Dettes résultant d'achats et de prestations de services

Dettes

– envers des tiers	827,5	648,4
– envers des sociétés du groupe	8,1	4,3
– envers des contreparties liées	10,9	14,7
Dettes résultant d'achats et de prestations de services	846,5	667,4

Outre les dettes envers les fournisseurs (478,5 millions de CHF), les dettes résultant d'achats et de prestations de services englobent également les dettes envers des chemins de fer suisses et étrangers (349 millions de CHF).

31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
---------------------	---------------------

14 Passifs de régularisation

Titres de transport	289,2	286,3
Charges financières	157,6	68,7
Vacances et heures supplémentaires	122,1	60,8
Autres	302,8	213,9
Passifs de régularisation	871,7	629,7

Concernant les titres de transport, la régularisation porte principalement sur les abonnements généraux, les abonnements demi-tarif et les abonnements de parcours. Elle ne porte pas sur les titres de transport usuels. Contrairement à l'an dernier, les charges financières résultant de l'insuffisance de couverture présentée par la Caisse de pensions des CFF ont été comptabilisées avec pour valeur l'exercice à venir. Cette procédure a entraîné une augmentation des passifs de régularisation pour ce poste. Comme mentionné sous remarque 5, l'introduction de la semaine de 39 heures et la première régularisation du nombre de jours de vacances et d'heures supplémentaires qui en découlent ont conduit à une augmentation massive des passifs de régularisation pour ce poste.

31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
---------------------	---------------------

15 Dettes financières à long terme

Dettes bancaires	349,6	349,8
Dettes résultant de contrats de leasing	1 864,4	1 841,8
Caisse du personnel	1 380,0	1 428,6
Dettes financières à long terme	3 594,0	3 620,2

Les dettes bancaires englobent les prêts octroyés par EUROFIMA.

Etant donné que les intérêts liés aux contrats de leasing sont partiellement capitalisés, les dettes résultant de contrats de leasing ont augmenté.

Annexe aux comptes annuels

	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
16 Autres dettes à long terme		
Emprunts à long terme à des tiers	9,8	8,9
Dettes envers des sociétés du groupe	154,0	0,0
Dettes envers l'actionnaire (Confédération)	6 938,1	6 072,6
Dettes envers des institutions de prévoyance	3 156,8	4 156,8
Autres dettes à long terme	10 258,7	10 238,3

La diminution des dettes envers les institutions de prévoyance reflète le refinancement de la Caisse de pensions des CFF. Conformément au plan de refinancement, la Confédération a, durant l'exercice sous revue, renoncé à un avoir de 850 millions de CHF. Concernant les dettes envers l'actionnaire, le rapport financier relatif aux comptes du groupe fournit davantage de détails.

	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
17 Provisions à long terme		
Engagements de prévoyance (RPC 16)	650,0	650,0
Frais de restructuration pour joint-venture entre FS et SA CFF	120,0	120,0
Entretien du matériel roulant	104,9	117,3
Opérations de dépollution	100,0	100,0
Frais de restructuration liés à l'entretien du matériel roulant	56,0	0,0
Provisions pour assurances	95,6	50,0
Autres provisions à long terme	376,3	438,6
Provisions à long terme	1 502,8	1 475,9

Concernant les engagements de prévoyance, le rapport financier relatif aux comptes du groupe fournit davantage de détails.

Les provisions pour l'entretien du matériel roulant permettent de couvrir le surcroît de charges occasionné par l'assainissement des véhicules lié à des dispositions légales (par exemple dans le cadre de la protection de l'environnement). Les frais de restructuration liés à la joint-venture seront occasionnés dans les 1 à 3 ans à venir. Les opérations de dépollution ont été poursuivies durant l'exercice. Les charges découlant de ces opérations ont été comptabilisées au niveau des provisions à court terme. Les autres provisions à long terme ont été constituées à partir de produits issus de la vente de droits portant sur la pose de câbles et de produits issus de transactions US-lease (131,3 millions de CHF). D'autre part, elles englobent des provisions destinées à financer le démontage d'infrastructures (33,3 millions de CHF) et d'autres provisions nécessaires à l'entreprise.

18 Bénéfice résultant du bilan

Le bénéfice résultant du bilan se monte à 266,5 millions de CHF. Il se compose du bénéfice de l'exercice courant, soit 146,2 millions de CHF, et du bénéfice reporté de l'exercice précédent, soit 120,3 millions de CHF. Conformément à l'art. 64 de la loi sur les Chemins de fer fédéraux, il englobe une réserve.

19 Parties liées

En l'an 2000, les honoraires versés aux membres du Conseil d'administration ont représenté 0,76 million de CHF et les honoraires versés aux membres de la direction du groupe 2,6 millions de CHF.

20 Remarques d'ordre juridique

(dans la mesure où elles n'ont pas été mentionnées au préalable)

	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
20.1 Cautionnements, obligations de garantie et constitutions de gages en faveur de tiers		
Cautionnements et garanties	129,0	171,0
Engagements résultant du capital-actions non libéré	150,3	153,3
Total	279,3	324,3

La SA CFF participe, en outre, à plusieurs sociétés simples à responsabilité solidaire.

20.2 Valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles

Les valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles correspondent à la valeur de remplacement de ces immobilisations ou à leur valeur à l'état neuf.

	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
20.3 Dettes envers des institutions de prévoyance professionnelle		
Dettes à court terme	6,8	41,1
Dettes à long terme	3 156,8	4 156,8
Total	3 163,6	4 197,9

Annexe aux comptes annuels

20.4 Principales participations

Nous renvoyons le lecteur à la liste des sociétés du groupe et des contreparties liées (page 26).

21 Evénements survenus après la clôture du bilan

Toutes les personnes affiliées à la Caisse de pensions des CFF et parties à la retraite avant le 1^{er} janvier 1999 ont droit au même traitement que les personnes affiliées à la Caisse de pensions de la Confédération. Jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi, c'est-à-dire jusqu'au 1^{er} janvier 2001, la même réglementation vaut pour les personnes parties à la retraite entre le 1^{er} janvier 1999 et le 1^{er} janvier 2001.

La Caisse de pensions des CFF ne compense le renchérissement que lorsque sa situation financière le permet. Etant donné qu'il existe toujours une insuffisance de couverture et que les provisions pour égalisation sont insuffisantes, c'est l'employeur qui prend en charge la compensation.

Le bilan d'ouverture de la SA CFF, établi au 1^{er} janvier 1999, ne tient pas compte de ce facteur. Des négociations concernant ce point ont été entamées entre la SA CFF et l'Administration fédérale des finances à la fin de l'an 2000.

22 Répartition

Contrairement à l'an dernier, la répartition est basée sur le trafic, l'infrastructure et les unités centrales. Elle fait état du résultat d'exploitation, des produits financiers et des produits exceptionnels. Les chiffres de l'exercice précédent ont été adaptés; cependant, la restructuration de la répartition a conduit à d'importantes modifications au niveau des différents bilans (par exemple, transfert de la Caisse du personnel de l'Infrastructure vers les unités centrales).

Répartition entre le trafic, l'infrastructure et les unités centrales

Compte de résultat

	Trafic M CHF 1999	Infrastructure M CHF 1999		Unités centrales M CHF 1999		Suppressions M CHF 1999		Total CFF SA M CHF 1999	
	2000	2000	1999	2000	1999	2000	1999	2000	1999
Produits d'exploitation									
Produits du trafic	2 782,6	2 673,3	54,5	66,0	0,1	0,2		2 837,2	2 739,5
Indemnités compensatoires	566,3	665,9	54,5	17,0	0,0	0,0		620,8	682,9
Produits résultant de la location d'immeubles	15,8	14,2	231,6	228,5	0,0	0,0		247,4	242,7
Produits accessoires	264,5	225,1	268,8	230,3	14,0	32,5	-16,6	530,7	487,9
Autres produits	4,6	3,4	7,0	3,0	3,1	1,0		14,7	7,4
Prestations propres	99,9	91,2	340,3	279,9	16,4	11,3		456,6	382,4
Prestations de la Confédération	8,0	0,0	1 308,0	1 273,0	0,0	0,0		1 316,0	1 273,0
Déductions sur les produits	-69,0	-69,8	-3,8	0,2	0,3	4,9		-72,5	-64,7
Produits résultant des facturations entre unités	298,3	161,6	807,6	790,9	304,1	204,1	-1 410,0	-1 156,6	0,0
Total produits d'exploitation	3 971,0	3 764,9	3 068,5	2 888,8	338,0	254,0	-1 426,6	1 156,6	5 950,9
									5 751,1
Charges d'exploitation									
Charges de matières	-224,3	-216,0	-107,2	-82,8	-3,7	-5,2		-335,2	-304,0
Charges de personnel	-1 656,8	-1 592,0	-1 053,8	-1 105,5	-145,5	-92,1		-2 856,1	-2 789,6
Autres charges d'exploitation	-489,2	-349,4	-673,0	-579,6	-172,0	-117,7	16,6	-1 317,6	-1 046,7
Amortissements	-302,8	-321,0	-519,9	-488,1	-6,6	-21,6		-829,3	-830,7
Charges d'investissement non activées	-11,3	22,2	-306,1	-289,4	-9,0	-37,0		-326,4	-304,2
Charges résultant des facturations entre unités	-1 139,6	-892,4	-242,2	-242,6	-28,2	-21,6	1 410,0	1 156,6	259,0
Ventilation à partir des unités centrales	-17,6	-24,0	-9,4	17,2	27,0	41,2		0,0	0,0
Total charges d'exploitation	-3 841,6	-3 372,6	-2 911,6	-2 805,2	-338,0	-254,0	1 426,6	1 156,6	-5 664,6
									-5 275,2
Résultat d'exploitation	129,4	392,3	156,9	83,6	0,0	0,0	0,0	286,3	475,9
Bénéfices provenant de l'alléiation d'actifs immobilisés									
Produits exceptionnels	11,4	-1,2	20,4	41,5	3,9	0,8		35,7	41,1
Charges exceptionnelles	9,6	5,7	87,7	50,3	21,1	27,1		118,4	83,1
Ventilation à partir des unités centrales	-11,1	-133,1	-56,6	-10,5	-6,8	-65,3		-74,5	-208,9
Projet Chance	17,4	-21,8	0,8	-15,6	-18,2	37,4		0,0	0
EBIT	156,7	241,9	200,0	149,3	-20,1	0,0	0,0	336,6	391,2
Produits financiers	45,8	4,2	39,3	46,9	83,9	57,2	-39,0	130,0	108,3
Charges financières	-170,0	-210,8	-61,8	-122,5	-127,6	-45,9	39,0	-320,4	-379,2
Ventilation à partir des unités centrales	-28,3	6,6	-15,4	4,7	43,7	-11,3		0,0	0,0
Bénéfice avant impôts	4,2	41,9	162,1	78,4	-20,1	0,0	0,0	146,2	120,3
Charges d'impôts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0
Bénéfice de l'exercice	4,2	41,9	162,1	78,4	-20,1	0,0	0,0	146,2	120,3

Bilans

Actifs

	Trafic		Infrastructure		Unités centrales		Eliminationen		Total CFF SA	
	31.12.2000	M CHF	31.12.2000	M CHF	31.12.2000	M CHF	31.12.2000	M CHF	31.12.2000	M CHF
Actifs circulants										
Liquidités	170,7	42,8	0,0	0,0	1 181,4	1 222,9			1 352,1	1 265,7
Placements à court terme/										
Titres	0,0	1,4	0,0	0,0	2,1	42,4			2,1	43,8
Créances résultant de ventes et de prestations de services	402,5	247,1	159,0	118,5	7,9	34,5			569,4	400,1
Créances résultant de facturations entre unités	300,2	1 073,6	0,0	750,5	703,0	0,0	-1 003,2	-1 824,1	0,0	0,0
Autres créances	62,7	1,0	1,0	2,1	67,0	2,5			130,7	5,6
Travaux en cours pour tiers	7,0	13,0	11,6	19,8	0,0	0,0			18,6	32,7
Actifs de régularisation	236,8	55,7	55,7	16,6	3,7	-2,6	-15,4		280,8	69,7
Total actifs circulants	1 179,9	1 434,6	227,3	907,5	1 965,1	1 299,6	-1 018,6	-1 824,1	2 353,7	1 817,6
Actifs immobilisés										
Immobilisations financières	15,1	22,9	642,1	655,4	5 236,1	5 229,3			5 893,3	5 907,6
Matériel et pièces de recharge à usage propre	94,6	90,2	109,3	128,1	1 448,3	0,6	-1 448,3		203,9	218,9
Immobilisations corporelles	3 637,1	4 195,7	10 965,2	10 491,7	31,5	137,8			14 633,8	14 825,2
Infrastructures en construction	582,2	603,1	4 770,0	4 495,9	72,8	192,0			5 425,0	5 291,0
Immobilisations incorporelles	0,0	0,0	25,6	25,9	0,0	0,0			25,6	25,9
Total actifs immobilisés	4 329,0	4 911,9	16 512,2	15 797,0	6 788,7	5 559,7	-1 448,3	0,0	26 181,6	26 268,6
Total actifs	5 508,9	6 346,5	16 739,5	16 704,5	8 753,8	6 859,3	-2 466,9	-1 824,1	28 535,3	28 086,2

Passifs

	Trafic M CHF		Infrastructure M CHF		Unités centrales M CHF		Eliminations M CHF		Total CFF SA M CHF	
	31.12.2000	31.12.1999	31.12.2000	31.12.1999	31.12.2000	31.12.1999	31.12.2000	31.12.1999	31.12.2000	31.12.1999
Dettes										
Dettes financières à court terme	0,0	0,2	4,7	35,6	18,5	3,5			23,2	39,3
Dettes résultant d'achats et de prestations de services	436,4	223,2	352,2	407,8	57,9	36,4			846,5	667,4
Dettes résultant de facturations entre unités	0,0	0,0	1 003,2	0,0	0,0	1 824,1	-1 003,2	-1 824,1	0,0	0,0
Autres dettes à court terme	1,5	2,8	0,5	33,7	100,2	153,8			102,2	190,3
Passifs de régularisation	685,0	540,2	143,2	79,9	58,9	9,6	-15,4		871,7	629,7
Provisions à court terme	0,2	9,7	59,5	30,1	10,0	65,0			69,7	104,8
Total dettes à court terme	1 123,1	776,1	1 563,3	587,1	245,5	2 092,4	-1 018,6	-1 824,1	1 913,3	1 631,5
Dettes financières à long terme										
à long terme	1 448,3	1 889,0	0,0	1 428,7	3 594,0	302,5	-1 448,3		3 594,0	3 620,2
Autres dettes à long terme	0,0	0,0	6 668,4	5 953,8	3 590,3	4 284,5			10 258,7	10 238,3
Provisions à long terme	233,3	639,5	267,3	656,5	1 002,2	179,9			1 502,8	1 475,9
Total dettes à long terme	1 681,6	2 528,5	6 935,7	8 039,0	8 186,5	4 766,9	-1 448,3	0,0	15 355,5	15 334,4
Total dettes	2 804,7	3 304,6	8 499,0	8 626,1	8 432,0	6 859,3	-2 466,9	-1 824,1	17 268,8	16 965,9
Capitaux propres										
Capital-actions	1 800,0	2 000,0	7 000,0	7 000,0	200,0	0,0			9 000,0	9 000,0
Réserves légales	900,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	100,0	0,0			2 000,0	2 000,0
Bénéfice reporté	0,0	0,0	78,4	0,0	41,9	0,0			120,3	0,0
Bénéfice de l'exercice	4,2	41,9	162,1	78,4	-20,1	0,0			146,2	120,3
Total capitaux propres	2 704,2	3 041,9	8 240,5	8 078,4	321,8	0,0	0,0	0,0	11 266,5	11 120,3
Total passifs	5 508,9	6 346,5	16 739,5	16 704,5	8 753,8	6 859,3	-2 466,9	-1 824,1	28 535,3	28 086,2

Information supplémentaire du segment Transport

(pro forma, non vérifiée)

Comptes de résultats

	Trafic voyageurs* 2000 M CHF	Trafic marchand. 2000 M CHF	Total Transport 2000 M CHF
Produits d'exploitation			
Produits du trafic	1 684,7	1 097,9	2 782,6
Indemnités compensatoires	545,7	20,6	566,3
Autres produits avec des tiers	246,2	77,6	323,8
Produits des comptabilisations internes	201,0	97,3	298,3
Produits d'exploitation	2 677,6	1 293,4	3 971,0
Charges d'exploitation			
Charges de matières, de personnel et autres	-1 527,2	-787,1	-2 314,3
Amortissement et charges d'investissement non activées	-266,2	-47,9	-314,1
Restructuration de l'entretien du matériel roulant	-41,3	-14,7	-56,0
Charges des comptabilisations internes	-676,8	-462,8	-1 139,6
Répartition globale des unités centrales	-11,8	-5,8	-17,6
Charges d'exploitation	-2 523,3	-1 318,3	-3 841,6
Résultat d'exploitation			
Bénéfices provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés	10,2	1,2	11,4
Produits exceptionnels	1,5	-3,0	-1,5
Répartition globale des unités centrales	16,9	0,5	17,4
EBIT	183,0	-26,3	156,7
Produits financiers	-101,0	-23,2	-124,2
Répartition globale des unités centrales	-19,0	-9,3	-28,3
Bénéfice avant impôts	63,0	-58,8	4,2
Impôts	0,0	0,0	0,0
Bénéfice annuel	63,0	-58,8	4,2

* y c. unité d'affaires Brünig

Proposition d'utilisation du bénéfice

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'utiliser le bénéfice résultant du bilan 2000 comme suit:

	2000 M CHF	1999 M CHF
Bénéfice de l'exercice	146,2	120,3
Bénéfice reporté	120,3	0,0
Bénéfice disponible résultant du bilan	266,5	120,3
Report à compte nouveau	266,5	120,3

Conformément à l'art. 64 de la loi sur les Chemins de fer fédéraux, le bénéfice résultant du bilan englobe une réserve. Cette réserve n'est pas à la disposition de l'Assemblée générale.

Rapport de l'organe de révision

→ au Conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux suisses, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) des Chemins de fer fédéraux suisses pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2000.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages.

En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les recommandations relatives à la présentation des comptes (RPC), et sont, ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan, conformes à la loi suisse et aux statuts avec les restrictions suivantes:

– Une expertise externe visant à apprécier le domaine énergie dans le cadre du bilan d'ouverture de la SA CFF au 1.1.1999 a révélé la nécessité de créer des amortissements exceptionnels sur des installations de production ainsi qu'un besoin global de provisions. La mise au point d'une nouvelle stratégie énergétique des CFF, dans le contexte d'un marché de l'électricité libéralisé, constitue une condition nécessaire à la détermination des correctifs de valeur et des provisions correspondants. Cette nouvelle stratégie a été élaborée lors de l'exercice 2000. Les réajustements de bilan nécessaires (sous la forme d'une écriture supplémentaire au bilan d'ouverture) seront neutres au niveau du compte de pertes et profits des CFF et pourront être comptabilisés en l'an 2001 après que le montant définitif des assainissements aura été déterminé par la Confédération.

– Une expertise externe a déterminé pour les CFF la nécessité de réaliser une provision de CHF 393 millions en date du 1er janvier 1999 pour les atteintes à l'environnement. Au vu des grandes incertitudes régnant quant à la détermination de cette

provision, il a été convenu avec la Confédération de ne pas créer de provision intégrale dans le bilan d'ouverture, mais d'enregistrer une provision de CHF 110 millions pour les frais d'assainissement occasionnés de 1999 à 2002. A partir de 2003, d'autres coûts seront pris en charge par la Confédération dans le cadre de la convention sur les prestations.

En dépit des restrictions susmentionnées, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis étant donné que la Confédération supporte les répercussions financières des provisions faisant défaut.

De plus, nous voulons porter votre attention sur la lettre du 26 avril 2001 dans laquelle l'Office fédéral des transports (OFT), en tant qu'autorité de surveillance au sens de l'article 70 de la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF), a approuvé les comptes annuels 2000 avec la restriction suivante: «La comptabilité analytique (compte des coûts d'exploitation et compte des prestations) selon l'article 12 ss de l'Ordonnance sur la comptabilité (ORCO) n'a pas encore été établi. De ce calcul va dépendre la distribution définitive du bénéfice ainsi que la création de réserves selon l'article 64 de la loi fédérale sur les chemins de fer.»

Berne, le 26 avril 2001
Ernst & Young SA

Franz Josef Ast **Rudolf Mahnig**
Expert-comptable Expert-comptable
diplômé diplômé
(responsable
du mandat)